

Compte-rendu de Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures »
Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen
des Femmes)
Présenté au Conseil d'Administration de la CLEF 12 avril 2025 (VD)
CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025
Evaluation de la plateforme finale d'action de Pékin, 1995

- ***Lundi 10 mars 2025 de 9h à 11h30 : accueil par Aurore Bergé, ministre française des droits des femmes, délégation française composée d'ONG et d'élu-es de l'Assemblée nationale, du Sénat, de membres de l'administration du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité et du MEDEF (pour la première fois à la CSW-ONU)***

Beaucoup de monde était réuni dans cette salle autour d'une grande table ovale, visiblement trop petite pour accueillir tous-toutes les participant-es. Plusieurs d'entre nous se sont retrouvé-es sur des chaises en second rang, ce qui était moins confortable et surtout peu propice à intervenir.

La ministre a accueilli la délégation française en donnant la position du gouvernement français sur la situation. Elle a mis l'accent essentiellement sur le contexte international qui – a-t-elle précisé - « nous inquiète ».

Elle a tenu à réaffirmer les positions universalistes défendues par la France et ses enjeux qui sont absolument partagés par l'ensemble du gouvernement actuel.

Un tour de table a donné lieu à des prises de parole dont je reprends l'essentiel des idées émises.

La présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, Dominique Verrien, a tenu à dire que « l'alliance entre la Russie et l'Amérique n'est pas pacifiste » ce qui rend encore plus d'actualité l'alliance basée sur les droits des femmes entre toutes les délégations étatiques et d'ONG des pays présents à la CSW69 de l'ONU.

La présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, Laurence Rossignol, a souligné l'importance de la prise en compte du contexte actuel dans le monde où les droits des femmes sont attaqués. Elle s'est déclarée préoccupée par l'absence de financement pour les ONG qui va provoquer une précarisation plus accrue des femmes et augmentera le commerce du corps.

Elisabeth Moréno, ancienne ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, actuellement présidente de Hewlett-Packard Afrique, a affirmé la nécessité de se serrer les coudes face à la situation de reculs pour les femmes et de dépasser les clivages politiques.

Delphine O, ambassadrice a insisté sur la nécessité de soutenir la diplomatie féministe qui est la stratégie de la France dans le contexte actuel, pour sauvegarder les droits des femmes.

La représentante du MEDEF a indiqué son accord avec l'analyse consistant à devoir dépasser les clivages pour faire face aux reculs des droits des femmes dans la période. Après avoir lu le texte de la résolution adoptée qui évacue le mot « femme », elle considère que ce recul nous place dans une situation particulièrement délicate et inquiétante.

Elle réaffirme combien la question de l'égalité économique est importante pour l'autonomie financière

des femmes et leur indépendance dans la société.

Une personne qui ne s'est pas présentée est revenue sur la question du fléau des violences sexuelles qui devraient rencontrer des réponses plus fermes de la part de la justice et du monde politique.

Carine Delahaie, Femmes Solidaires et Clara Magazine a demandé que la diplomatie féministe aborde la question des droits des femmes dans toutes ses dimensions. Si l'on peut constater qu'un vrai travail a été capitalisé, il convient de cerner les difficultés réelles actuelles. S'appuyant sur l'expérience, elle souligne les difficultés réelles rencontrées dans les permanences de Femmes Solidaires pour convaincre la jeunesse sur les problématiques de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes qui sont les questions prioritaires des quartiers populaires auxquelles les militantes sont confrontées.

Elle souligne une autre question qui la préoccupe : 51 points de conflits sont à l'heure actuelle dénombrés par l'ONU dans le monde où une majorité des victimes sont des femmes qui subissent des violences sexuelles et des viols. Il n'est donc pas étonnant que la question de la paix et du climat mobilise la jeunesse. A cet égard, elle demande si la résolution 1325 a été réactualisée, et, dans l'affirmative, elle souhaite savoir sur quels points et à quelle date ? Elle poursuit : si les femmes avaient été écoutées depuis 25 ans, nous n'aurions probablement pas à vivre ces situations de guerre dans le monde ; si elles avaient été présentes dans les processus de résolution des conflits comme nous le demandions, dont les promesses n'ont pas été tenues, la situation serait certainement différente.

Françoise Brié, la CLEF : le cybersexisme doit nous préoccuper, car il ne connaît pas de frontière. Elle s'inquiète des coupes budgétaires préoccupantes que connaît le secteur associatif depuis un certain temps et la situation de l'extrême droite qui se développe en France. Tous les pays nous observent et attendent nos réactions à cette situation dont on maîtrise mal l'évolution.

Une autre intervenante : s'inquiète de savoir si la délégation des négociateurs français a pu défendre ses amendements et tenir tête à l'administration de Donald Trump. La ministre répond qu'une réunion est prévue dans le calendrier de la semaine où les négociateurs français rendront compte de tout le processus des négociations. Nous en serons informé-es par message whatsapp du Service des droits des femmes et de l'égalité.

Michèle Vianès, Regards de Femmes : estime, comme d'autres avant elle, que nous sommes confrontées à une situation nouvelle dans laquelle la situation des femmes risque d'empirer. Les états s'étant construits en écartant les femmes, la nature systémique du problème de leur infériorité doit être dénoncée et réaffirmée.

Annie Sugier, Ligue du Droit International des Femmes : poursuit l'idée de Michèle Vianès : ce qui est nouveau dans la dernière période, c'est la situation d'apartheid sexuel que vivent des femmes dans certains pays. A cet égard, le concept forgé par Karima Bénounne, d'apartheid sexuel, qualifie bien ces situations. Il peut également être utilisé comme outil juridique puisque le système patriarcal s'est construit sur l'apartheid sexuel des femmes. Nous attendons le soutien de la France à ce sujet et qu'elle le défende auprès des autres états.

Monique Dental, commentaire : Je suggère que la CLEF mette à l'ordre du jour du CA la position à adopter concernant cette revendication que j'avais déjà proposé de soutenir à l'AG de la CLEF il y a deux ans.

Une autre intervenante : la diplomatie féministe s'est construite sur les droits à l'IVG et la parité politique, économique et sociale. Elle doit intégrer d'autres préoccupations liées à la lutte contre les violences et d'autres formes d'exploitation comme l'abolition du système prostitutionnel qui est à l'heure actuelle une réponse importante de l'Etat français qu'il n'a pas hésité à clarifier depuis la loi de

2016. Cependant, depuis trois ans, dans les conférences mondiales antérieures, des attaques sont réapparues pour faire reconnaître le terme de « travailleurs du sexe » qui sont contraire à la notion d'égalité entre les femmes et les hommes. Or, la situation mondiale actuelle, nous oblige à une certaine vigilance, du fait de l'exploitation du corps des femmes provoqué par les guerres et les conflits dans le monde.

Jocelyne Adriant Mebtoul, co-présidente de la commission enjeux européens et internationaux du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes : indique qu'il ne s'agit pas de 50 mais 100 points de conflits armés et de guerre dans le monde actuellement. Elle craint que la politique menée par le président Donald Trump aux Etats-Unis, n'agisse comme une lame de fond qui risque de tout changer. C'est la raison pour laquelle la diplomatie féministe, portée par la France, doit être une arme de paix, dans les faits. Comment ? En permettant de soutenir les luttes contre les auteurs de viols en temps de guerre qui sont spécifiques aux femmes et en instaurant des quotas de représentations des femmes (si on ne peut faire la parité dans l'immédiat) dans les instances de décision et de pourparlers de paix.

Le Planning Familial : attend de l'état français qu'il ne recule pas sur les droits sexuels et reproductifs qui sont l'objet de reculs dans la période, comme ceux des minorités de genre.

La représentante des bâtonnières : précise qu'elle parle au nom des 70 avocates membres de son organisation qui préconise de se servir du droit comme levier d'émancipation.

Une autre intervenante : demande que soient élargies les coalitions avec les pays du Sud, tout particulièrement avec le Maroc.

Une autre intervenante : affirme que de nouveaux leviers existent malgré les insuffisances observées par nombre d'ONG. Ils doivent nous indiquer la voie à suivre.

Une autre intervenante : insiste également sur l'indépendance financière qui n'est pas encore acquise pour les femmes dans le monde. Elle se montre préoccupée par les alliances qui se manifestent depuis un certain temps entre les mouvements masculinistes, les mouvements extrémistes et l'extrême droite qui s'attaquent aux droits des femmes. Face à une telle offensive et ses conséquences sur les droits des femmes, la diplomatie féministe doit être cohérente.

Monique Dental : mes remarques.

Je n'ai pas pu prendre la parole, comme d'autres également, par manque de temps. Je serais intervenue sur les points suivants (on m'a demandé de les écrire à la ministre - ce que j'ai fait) : la politique actuelle envers les ONG du gouvernement français a comme conséquence la financiarisation du monde associatif et la fermeture des petites associations. Cette situation qui affaiblit le mouvement féministe est contraire à une réelle politique des droits des femmes et, en même temps, constitue une remise en cause de la loi 1905 qui garantit l'autonomie du monde associatif.

En outre, il faut remarquer que depuis la préparation du Forum GED Génération Egalité, conférence mondiale de l'ONU intermédiaire sur les droits des femmes qui devait se tenir en 2020 et a été reportée en 2021 pour cause de Covid) l'organisation de cette conférence mondiale a été confiée, après un appel à projet, à une association généraliste Equipop pour assurer l'interface entre l'Etat et les ONG dont le féminisme n'est pas l'engagement prioritaire. Cette situation inédite a ouvert une période de grande méfiance des ONG féministes vis-à-vis de l'état français dans la poursuite des engagements réciproques. (Cf. Articles de Monique Dental parus dans les magazine féministe 50/50, Femmes Ici et Ailleurs ... et de Michèle Baron-Bradshaw).

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

➤ **Séance plénière d'ouverture : Lundi 10 mars 2025 de 10h à 12h. Lieu : site de l'ONU**

Ouverture officielle de la 69^{ème} CSW de l'ONU par la responsable de la Commission Droits des Femmes.

Je me trouvais dans les tribunes des « spectatrices » n'ayant pu accéder à la salle des déléguées (trop de monde). En l'absence de traduction, ma compréhension a été très générale. Voir les comptes-rendus des autres membres de la délégation de la CLEF.

Se succéderont des prises de paroles de délégué-es gouvernementaux ainsi que celles d'ONG dans le monde.

Intervention de Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies

Après avoir salué l'assistance, il a rappelé notamment dans son allocution que les droits humains des femmes sont fondamentaux. Ils ont été reconnus lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en août 1995.

Aujourd'hui, si la nécessité s'impose de prioriser les investissements pour faire face au développement des nouvelles technologies, cette démarche doit s'inscrire dans des processus de paix.

Dans le contexte actuel de montée des violences dans le monde fait de conflits armés et de violences sexuelles, nous constatons un retour du patriarcat accompagné des mêmes arguments que les opposants aux droits des femmes ont toujours eus. Pour remédier à cette situation, la notion de quota doit être réactualisée.

Monique Dental, remarque : personnellement, en comparant ses propos avec d'autres conférences onusiennes dans le passé, j'ai trouvé qu'il faisait preuve d'une grande réserve.

Nous avons appris lors de cette matinée que l'Esta obligatoire pour entrer aux Etats-Unis avait été refusé à Reem Alsalem par les autorités américaines. Je propose aux membres de notre délégation que nous posions la question à la réunion avec la délégation française.

• **Lundi 10 mars 2025 de 12h30 à 14h**

Nous avons déjeuné ensemble et organisé avec Marie le planning de présence aux réunions de la semaine pour chacune d'entre nous. Objectif : suivre le maximum d'initiatives, sans nous rendre obligatoirement aux side events organisés par la CLEF.

➤ **Lundi 10 mars 2025 de 15h à 16h30**

J'ai assisté avec Françoise à la réunion sur la Convention d'Istanbul.

Ce side event s'est tenu tout en anglais. Voir les notes de Françoise qui seront bien plus complètes que les miennes.

Monique Dental, commentaire : Dans ce side event, seules trois femmes qui ne venaient pas du continent africain étaient présentes : Françoise, moi et une autre personne). Cela soulève une question. L'absence de confrontation entre des réalités différentes vécues par les femmes dans le monde ne favorise pas l'examen des

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

solutions concrètes préconisées, ni l'organisation de solidarités internationales des ONG féministes qui œuvrent à l'application et à l'enrichissement de la Convention d'Istanbul.

Quelles que soient les raisons invoquées, c'est un recul de l'influence de la francophonie et un facteur d'exclusion des femmes qui ne possèdent pas la maîtrise de l'anglais (absence de scolarité et/ou situation de pauvreté dans le monde).

➤ ***Lundi 10 mars 2025 en fin d'après-midi de 17h à 19h 30 à la Mission française***

Compte-rendu des négociations sur le texte de résolution par Emmanuel Lecler, directeur des Droits de l'Homme à la mission française à New York

Cette réunion était organisée à l'attention des ONG qui possédaient le badge de délégués seulement. Les autres membres de la délégation française : institutionnels et la ministre n'y ont pas participé.

Les trois négociateurs se sont présentés : Emmanuel Lecler, Anne Tredfrèche et Julie Faglaire (noms et orthographe à vérifier).

Le négociateur pour la France n'a pas hésité à nous donner des détails croustillants sur l'évolution des prises de positions jusqu'à l'aboutissement du texte. Je résume son exposé.

L'exposé principal a été présenté par Emmanuel Lecler qui a tenu à préciser son attachement à informer les ONG françaises et la société civile du déroulement des négociations finales.

Il a distingué les négociations ministérielles qui ont porté sur la déclaration politique (qui a pris la place cette année des conclusions agréées) et qui porte sur les douze domaines de la plateforme finale d'action de Pékin de 1995.

Il abordera ensuite leur appréciation du bilan de ces négociations, ce qui reste à faire et en quoi il est nécessaire d'envisager de poursuivre les mobilisations.

En préambule, il a souligné la « portée visionnaire » du document final de la plateforme de Pékin de 1995, en évoquant les propos tenus par l'un des négociateurs chinois. « *Certes, on a eu des conventions intermédiaires, mais jamais nous n'étions parvenus à un document final universaliste à ce point progressiste pour les droits des femmes, et d'autant plus signé par 189 Etats. Aujourd'hui, nous n'aurions pas la même adhésion* ».

Vous risquez d'en être déçu-es car le contenu de la déclaration finale actuelle va moins loin que les conclusions agréées des années antérieures.

Sur le déroulement des négociations concernant le texte de résolution finale

La CSW est composée de 44 états membres, l'Iran en ayant été exclu ; les Américains n'en font pas partie. Seuls les états membres de la CSW votent, sachant que l'Union européenne se compose de huit états membres.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Du côté des états de l'Union européenne, il faut distinguer ce qui s'est passé en salle et le résultat du texte, car notre analyse et nos propos sont plus puissants dans les négociations avec l'UE.

Il nous a fallu comprendre les « lignes rouges » des collègues des pays européens pour parvenir aux négociations finales. Ce fut un processus fastidieux qui nous a conforté dans l'idée que si notre groupe réussissait, nous serions très forts.

Des co-facilitateurs, comme le Costa Rica ont eu une approche assez progressiste.

Le consensus ne s'est pas réalisé en salle (plénière de l'ONU), chaque état ayant présenté un texte de compromis. Parvenant enfin à un document « *réputé acceptable pour tous* », celui-ci a été mis « *sous silence* jusqu'au vendredi 13h, puis reporté à 17h.

Le texte a été adopté la veille, dimanche 9 mars, en fin de matinée, in extremis, en présence des ministres après plus de cinquante heures de négociation sans trouver un accord.

Résultat : ils ont finalement retiré « *gender parity* » ce qui est un recul pour la France (*et pour les ONG c'est moi qui l'ajoute*). Il a fallu trouver un compromis avec l'Argentine qui est un état très conservateur.

La France n'a pas trouvé de leviers institutionnels pour contester le choix de l'Arabie Saoudite.

Les Américains ont accepté de reprendre le texte. Ce sont eux qui ont « *rompu le silence* » à 15h permettant l'arrêt du processus, mais sans accord réel de l'ensemble des négociateurs. Cette rupture du silence a donné matière à des attentes et péripéties jusqu'au dernier moment difficilement supportables.

Les priorités de l'Union européenne et celles de la France

Nous avons tenu sur des positions fortes, aidés par l'UE qui se distingue souvent sur les sujets abordés.

Des états comme la Hongrie se sont montrés plus réservés sur certains thèmes, même s'il convient de nuancer. Il est clair cependant qu'une fois arrivée dans l'enceinte de l'ONU, la France se situe, en moyenne, en avance sur les positions générales de l'ONU.

Les reconfigurations

Le positionnement de la Pologne doit être relevé puisqu'après deux heures de négociations, elle a finalement voté en faveur du maintien dans le texte de la mention des violences et des droits sexuels et reproductifs. Sa position a donc beaucoup bougé, comme celle d'autres états qui ont fait les mêmes avancées. (Remarque de Monique Dental : Dommage qu'il n'ait pas précisé les noms). A remarquer que la Suède qui en était sortie est revenue. Ces évolutions seront à suivre dans l'avenir.

Dans ces négociations, « *nous retenons une leçon, avoir une certaine humilité, car nous pourrions faire l'expérience à notre tour de ces revirements et régressions, (peut-être s'agit-il là d'une « compassion de diplomate » anticipant de devoir porter à l'avenir des positions qui déplaisent ...* ».

Aparté de Anne Trédafrèche : « *Car il arrive parfois à la France d'être isolée* ».

Rapport de forces des autres groupes géographiques

Le groupe africain composé de 54 pays négocie en groupe.

Le groupe Latino-américain a montré une certaine évolution dans ses prises de position cette année. L'Argentine n'est plus dans le groupe des pays d'Amérique Latine (LATAM).

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Le groupe des « mountains » est un mélange d'états composé notamment de l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Canada, le Lichtenstein.

La communauté caribéenne négocie en groupe.

Le Japon et la Corée du Sud soutiennent l'Union européenne.

Le Qatar et le Koweït forment un groupe.

Bilan du texte de déclaration

De notre point de vue, le texte de résolution adopté est un bon texte.

Dans les négociations, nous sommes partis de la déclaration politique de 2020 (veille du couvre-feu à New York). Nous souhaitons aller au-delà et être plus ambitieux.

Finalement, le texte adopté est dense. Il se compose d'une succession de paragraphes thématiques respectant les conventions internationales.

Le contenu de la déclaration

Elle s'appuie notamment sur :

- La référence aux violences sexistes et sexuelles et aux violences en temps de conflits et de guerres ;
- La nomination d'une candidate à la Commission des Nations Unies ;
- La mention des questions des nouvelles technologies et l'enveloppe numérique.
- La prise en compte de la diversité.

Le camp progressiste et conservateur après s'être « frittés » assez longtemps sont parvenus à un consensus, en contrepartie de l'élimination du paragraphe sur la santé sexuelle et reproductive. Le texte actuel est donc en régression comparé à celui d'il y a cinq ans.

Les sujets de tension

- Les prises de décision et la participation des moins de 18 ans ;
- Les différents stéréotypes de genre ;
- Le climat ;
- La prise en compte des Droits sexuels et reproductifs ;
- Gender stereotype, gender parity ;
- Le fossé numérique concernant le genre.

Pour la Chine : les états défenseurs des droits de l'homme sont devenus une ligne rouge, comme l'est également la question du climat.

Le texte initial a divisé énormément les délégations étatiques et ses négociateurs. Pour « sauver la mise », la proposition a consisté à demander un texte identique à celui faisant suite au processus des COP Climat. Ne parvenant pas à un accord, ils ont décidé de repartir du texte de 2020, ce qui a permis de reprendre et de poursuivre les négociations.

En somme, tout langage pouvant être interprété comme apportant aux femmes une protection a été problématique. Le mot même de « diversité » est devenu un problème aux Nations-Unies, comme le simple fait d'écrire « gender equality » quant aux mots « viol conjugal », n'en parlons même pas !

Finalement, nous nous sommes demandé à quoi sert un texte pareil qui n'est pas contraignant.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Pour les négociateurs de la délégation française, il convient de l'analyser sous l'angle suivant : il est le résultat des rapports de force entre les Etats à l'ONU à un moment donné, une photo à l'instant « t », il n'est en aucun cas le résultat d'un consensus, cela peut être décevant, mais on peut se demander néanmoins, qu'en serait-il si la CSW n'existait pas ! Son existence reste donc un point de vigilance !

Aparté de Anne Tréfafrèche : « *Changer le monde, ce serait changer de virgule alors !* »

Dernière information : La France assurera la présidence du Conseil de Sécurité en avril 2025.

Points soulevés dans le bref échange qui a suivi avec les ONG présentes

Action contre la faim a relevé les points de tension sur la dette qui se sont produits cette année ne permettant pas la rédaction de conclusions précises comme chaque année.

Michèle Vianès de l'association Regards de Femmes a posé une question sur le consensus de Genève.

Carine Delahaie de Femmes Solidaires a réitéré une partie de son intervention à la réunion de la délégation française.

Monique Dental pour le Réseau Féministe « Ruptures » (CLEF) j'ai relevé :

- **Le décalage important existant entre le résultat des négociations et le contenu de la déclaration ;**
- **Les grandes différences de positionnements présentées par les analyses des ONG des droits des femmes, y compris la pertinence de concepts nouveaux avancés face à l'état du monde ;**
- **Les insuffisances des résultats ;**
- **L'absence de leviers ;**

L'ensemble faisant courir le risque de déboucher sur une impasse. Nous ne pouvons qu'être dubitatives face à ces résultats que je ressens personnellement comme un recul.

➤ Mardi 11 mars 2025 de 10h à 11h 30. Lieu : siège de l'ONU

Réunion publique entre le Secrétaire général de l'ONU et les ONG en marge de la 69^{ème} Session.

Il s'est déroulé en anglais. La salle était bondée. On entendait très difficilement, les conditions m'ont amené à quitter la salle pour rejoindre à 11h30 l'évènement de la CLEF.

➤ Mardi 11 mars 2025 de 11h30 à 13h : Evènement organisé par la CLEF « Cyberviolences sexuelles et sexistes : défis et solutions pour contrer les réactions hostiles et construire un monde numérique sans violence à l'égard des filles et des femmes ». Lieu salle 7 RdC de l'ONU.

Il s'est tenu en présence d'Aurore Bergé, ministre française des droits des femmes qui a introduit la réunion et réaffirmé la position abolitionniste de la France concernant la prostitution.

Je cite les éléments qui m'ont paru essentiels dans les prises de position et propositions faites des intervenantes puisque la CLEF en était l'organisatrice.

Il ressortait un sentiment renouvelé d'une urgence face à l'hostilité à l'égard des femmes existant dans

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

le monde entier partant du constat d'une certaine banalisation du discours haineux à l'encontre des femmes qui s'exprime très majoritairement. Par exemple, le marché d'exclave exploitant les filles Yezidis. Les violences contre les femmes et les filles ont atteint un niveau très inquiétant et peu connu et comme la volonté politique pour le juguler n'existe pas, il faut exiger des états qu'ils s'organisent pour éradiquer ces pratiques esclavagistes quel que soit l'âge des victimes. Cela est possible en créant des approches normatives et en exigeant des responsables des gouvernements de cesser de les contrôler.

De même, les états doivent légiférer sur l'achat d'actes sexuels en ligne et organiser des parcours de sortie des parcours de la prostitution qui est la seule solution envisageable à l'heure actuelle. A ce propos, on trouve une récurrence du langage utilisé autour de l'idée de « docilité » qui masque l'utilisation extrême de la violence par des hommes pour parvenir à leur fin. Il convient de dénoncer et de démontrer la réalité de la demande prostitutionnelle du client et la dimension numérique de la violence en ligne.

35000 femmes par jour sont forcées et vendues sur les plateformes. Les acheteurs sont 100% des hommes. Des statistiques produites en Suède, en Islande et en Norvège montrent qu'une femme sur 4 a été violée et que 70% des hommes utilisent la pornographie en ligne recherchant une approche du plaisir basée sur l'humiliation des femmes s'accompagnant de nouvelles normes de l'acte sexuel basées sur des pratiques d'étranglement.

Aucune femme et aucune fille ne se sentent à l'heure actuelle en sécurité dans l'espace numérique. L'âge des personnes ciblées se situe entre 9 et 11 ans. Il est donc indispensable de remédier à cette situation qui doit être appréhendée comme faisant partie du continuum des violences et de la pornographie : pour y mettre fin, il faut toucher l'industrie du sexe.

La violence en ligne continue à être un problème qui doit nous interpeller parce qu'elle donne aux jeunes des idées erronées des pratiques sexuelles qui seraient nécessairement accompagnées de violences contre les femmes.

Il convient de remarquer la résilience des survivantes de la prostitution qui est un atout pour se sortir de cette exploitation alors que les violences contre les victimes de la traite sont en forte augmentation. Nous nous devons donc d'être du bon côté de l'histoire, un pacte mondial de résistance des femmes reste à organiser.

L'intervenante de la Suède a souligné la collaboration ancienne entre la France et la Suède concernant la loi abolitionniste et rappelé que l'existence de victimes de la prostitution est conditionnée par la demande de prostitution, ce qui met l'accent sur le client. Elle a relevé le message puissant du procès de Mme Pélicot et la manière convaincante dont il a mis en évidence les violences et les viols sous camisole chimique.

En France, pour affronter cette situation, nous devons parvenir à un travail commun des magistrats en lien avec les associations et institutions, produire des données statistiques et promulguer des lois et faire des campagnes pour convaincre les populations.

30 ans après Béjing en 1995, on ne peut que constater les risques de plus en plus grands que courent les femmes. D'où la nécessité de travailler ensemble pour faire face à la contre-offensive et s'opposer au gender backlash ? Comment ? En organisant une résistance collective face à l'offensive mondiale.

L'association Bâtonnières du monde qui participait pour la première fois à une conférence mondiale sur les droits des femmes a partagé ses constats qu'elle vérifie dans sa pratique professionnelle : les femmes sont réifiées, les violences qu'elles subissent sont banalisées, y compris parmi celles qui exercent des responsabilités publiques. Elle a, en outre, insisté sur l'impact que cette situation provoque chez les enfants qui sont confrontés dès le plus jeune âge aux violences en ligne contre les filles et les femmes.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

C'est à l'heure actuelle, pour elle, un des enjeux de protection des mineurs. Elle a proposé de renforcer l'arsenal juridique et la responsabilité de l'ARCOM instaurant des freins aux intérêts économiques des plateformes, même si cela touche des enjeux économiques et de liberté humaine. Le problème doit être appréhendé dans sa dimension mondiale. Pour ce faire, une coopération mondiale doit être organisée dans cet esprit.

Francoise Brié pour la CLEF a observé que dans le domaine du droit, l'état français est armé sur le plan juridique. Il doit revisiter l'espace numérique en se basant sur la directive européenne de 2024 et la Convention d'Istanbul qui constituent des textes contraignants, ce qui n'était pas le cas dans le passé, même si demeure un aspect qui requiert notre vigilance : l'espace privé qui échappe à la poursuite contre la haine en ligne, au motif de la liberté d'expression.

Les dangers de l'intelligence artificielle, la distinction entre plateformes et sites pornographiques, l'absence de définition des violences sexuelles et sexistes et l'absence de moyens pour les contrer représentent des atteintes inacceptables à la démocratie. Les ONG confrontées à ces entreprises qui sapent la démocratie et aux manipulations de toutes sortes ressentent le besoin de formation pour les affronter. Elle a rappelé également l'appel de Strasbourg.

A signaler qu'en fin de side-event un militant pro-prostitution a tenté de perturber la séance.

Pour couper court, Aurore Bergé, ministre française des Droits des femmes, a conclu l'atelier en réaffirmant que la domination et la violence n'auront jamais leur place dans la société française.

Monique Dental, commentaire : Comment penser des institutions qui permettent d'avancer de façon efficace ? En coopération renforcée par exemple en nouant des alliances avec des pays qui veulent travailler ensemble avec efficacité et monter des projets d'action.

➤ ***Mardi 11 mars 2025 de 14h à 14h 30 : devant l'entrée officielle de l'O.N.U.***

Après l'évènement organisé par la CLEF, j'ai rejoint le groupe d'ONG internationales réunies par CAP International qui a pris plusieurs photos de membres d'ONG dont les actions portent sur l'abolition du système prostitutionnel. Ma pancarte : « *Aucune femme ne devrait avoir à choisir entre la pauvreté et la violence* ».

Monique Dental, remarque : Marie peux-tu contacter CAP international pour avoir les photos et me les adresser également. Merci.

➤ ***Mardi 11 mars 2025 de 15h 30 à 17h : « R.G. 40 - Parité entre les femmes et les hommes dans les espaces et systèmes de décision ». parallèle event. Association Regards de Femmes, Responsable : Michèle Vianès. Lieu : représentation permanente de l'OIF 801 -2nd avenue***

Michèle Vianès a affirmé qu'il n'était plus question, selon elle, de définir la politique pour les femmes, mais avec les femmes. Elle a présenté les actions menées par l'association Regards de Femmes sur l'égalité entre les femmes et les hommes avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en particulier la question de l'état civil inexistant pour un grand nombre de petites filles dans le monde.

Ifignecia Koutolcontos représentant permanent de l'OIF aux Nations-Unis

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Celui-ci a présenté sa politique de renforcement des capacités dans le domaine du numérique pour les femmes.

Julie Delpech, députée, prenant exemple sur la loi EVRAR, a souligné combien le sujet est ambitieux dans le domaine de l'éducation. Il s'agit tout à la fois d'apprendre à nos enfants à déconstruire les stéréotypes, à comprendre ce que signifie le terme de consentement en prenant en considération qu'il a fallu soixante ans pour reconnaître l'éducation à la sexualité en France, soulignant l'importance de l'EVRAR. Cependant, elle a dénoncé le gouffre existant entre le principe et l'application de cette éducation, sachant que les interventions dans ce domaine ont reposé trop souvent sur les associations.

Cette éducation n'est ni un but, ni une option. Après les avancées législatives de 2018 concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le programme EVRAR s'inscrit dans un cadre normatif et législatif visant un enseignement adapté à l'âge des enfants ; au lycée par exemple, il est assorti d'une dimension citoyenne et politique. Elle a terminé en insistant sur le fait que doit être développée une éducation au sexisme qui interroge la place des femmes dans la société.

Monique Dental, commentaire : Pour y parvenir, une éducation à l'histoire des luttes menées par les femmes pour leurs droits doit accompagner l'enseignement de l'EVRAR afin qu'il soit inscrit dans un ensemble qui appréhende le système patriarcal.

Maître Rachel Flora Pardo, avocate et activiste féministe

Elle pose la question : Que font les femmes et où sont-elles dans l'intelligence artificielle ? Il faut remarquer qu'elles sont peu présentes parmi les personnes qui pensent les nouvelles technologies. 80% des métiers risquent de disparaître avec l'intelligence artificielle : avancer une politique de quotas pourraient être une partie de la solution afin que les femmes ne soient pas absentes de ce secteur économique.

Monique Dental, commentaires : Une politique des quotas dans ce domaine ne me semble pas être la solution, j'opterai plutôt pour la parité ou tout le moins une politique de quotas planifiés fixant le moment où la parité doit être atteinte.

Mathias Savigna, président de la MGEN a traité du domaine économique

D'emblée, il a interpellé l'assistance en tant qu'homme minoritaire dans cette assemblée composée majoritairement de femmes. Son propos très adroit et astucieux a permis de souligner la place hiérarchique et le pouvoir patriarcal que continue d'occuper un homme dans de telles circonstances.

Il a développé la politique de la MGEN qui s'appuie sur ses partenariats extérieurs et est engagée dans la défense de la laïcité. Pour lui, il n'y aura pas de grand soir de l'égalité entre les femmes et les hommes alors qu'elle se construit au quotidien, la question de l'égalité n'étant pas un sujet qui concerne les femmes seules, mais une question d'humanité.

Fatoumata Traoré, CESEC de Côte d'Ivoire

A développé la politique de parité menée par le CESEC en Côte d'Ivoire.

Carine Delahaie, Association Femmes Solidaires

A présenté l'action de Justine Marika Bikamba, Synergie Congo, en RDC

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Le Congo est en guerre depuis trois ans. Mais les femmes sont debout. Elle a développé les actions et tentatives de négociations de paix qu'elles ont menées à huit reprises, sans aboutir.

Nicole Ameline, experte CEDAW : remarques conclusives

Elle considère que la réalisation des 12 chapitres de la plateforme d'action de Pékin est un échec au vu de la situation actuelle des femmes dans le monde. Non seulement les objectifs n'ont jamais été atteints, mais le contexte international très dégradé depuis accentue ces échecs.

Dans ce cadre général, nous pouvons faire de 2025 une année charnière d'avancées vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous affrontons les rigidités structurelles liées au système patriarcal avec ses reculs brutaux qui changent le paradigme actuel. Avec la recommandation générale 40, elle propose d'établir un mécanisme de décision des femmes pour la paix, à l'instar de celle du GIEC pour le climat et de faire du fonctionnement des états une co-construction qui s'inspire de la Convention CEDAW et d'en faire une règle, un principe institutionnalisé qui crée la référence et la légitimité.

Les femmes ne sont pas dans les médiations et dans les gouvernances des GAFAs, lieux où politiques se forment les décisions se prennent. D'où la nécessité de réinitialiser les clauses des documents fondateurs que sont les Constitutions, car, repenser le monde, c'est penser que les femmes décident.

Monique Dental, commentaire : J'ai regretté l'absence de débat avec la salle, lié à la nécessité de rendre les lieux où devait se tenir un autre atelier.

- **Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h : « La pornographie à l'ère du numérique »**
Side event organisé par Laurence Rossignol, sénatrice Française

Il a porté sur le rapport produit récemment par le Sénat : « *L'envers du décor* ». A noter la présence de nombreuses parlementaires sénatrices de différents pays dans le monde.

Laurence Rossignol est partie du constat que la pornographie a muté depuis l'ère du numérique en modifiant la place qu'elle occupe désormais dans la production et les contenus qui relèvent davantage du commerce et de la vie privée. Nous en avons fait également une question de santé publique.

Il faut maintenant se pencher sur le sort des femmes actrices victimes des films pornographiques. Les auteur-es du rapport se sont intéressé-es au contenu et à l'influence qu'ils exercent dans la société en véhiculant l'apologie du viol, les violences, l'inceste, le tout animé de propos lesbophobes et racistes.

Il s'avère que les solutions et les réponses des politiques publiques sont dépendantes des positionnements des institutions et des états. D'où la nécessité d'échanger sur le niveau de conscience respective des états, de leurs politiques publiques pour voir ce qu'il est possible de faire ensemble pour démultiplier les prises consciences.

Plusieurs constats :

- La pornographie est à la base de la violence contre les femmes.

Selon les recherches effectuées en 2021 : 170 000 titres ont été regardés pour être analysés. Trois mots les plus fréquents apparaissent : écolières, filles, adolescentes.

- Agressions physiques et sexuelles

C'est la primo-pornographie aux enfants avant 11 ans et 8 ans qui domine, ainsi que la réduction des filles et des femmes à des actes sexuels violents. Elle s'accompagne d'actes sexuels douloureux à la demande des hommes : gifles, étouffements, bâillonnements, rapports sexuels anaux brutaux, blessures

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

liées à la strangulation pouvant entraîner des problèmes de santé variés comme des lésions cérébrales ou la mort. Ces études font ressortir que 47% des filles s'attendent à ce que les rapports sexuels soient violents ; la conscience de la distinction entre le plaisir sexuel et le mal n'existe pas.

- Les plateformes se cachent derrière le modèle commercial

Alors que toutes les plateformes présentent le rapport sexuel et la pornographie comme du divertissement, elles refusent de les fermer invoquant des raisons économiques : la pornographie n'est donc pas neutre.

Le soutien apporté à soixante survivantes de la pornographie a permis de comprendre la nature systémique de leur exploitation et le modèle commercial lui-même. Les proxénètes n'hésitent pas à manipuler les femmes, à les droguer, à filmer les viols dont elles sont l'objet par des groupes d'hommes qui ont recours à des « jeux d'abattage » destinés à traumatiser les victimes pour les obliger à rembourser leurs « dettes ». Avant c'était la prostitution, aujourd'hui c'est la pornographie, le témoignage de Soraya, violée 240 fois pendant un tournage, en dit long sur ce qui doit être qualifié de torture.

Dominique Verrien, présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat, en France

Les conclusions du rapport rejoignent de nombreux travaux de recherche. Les contenus violents et humiliants conduisent à une banalisation de la sexualité dans la société qui appelle des prises de positions fortes et des recommandations précises des institutions.

Cela doit être une priorité de nos politiques publiques. Malgré la législation, il faut trouver comment bloquer l'accès aux mineurs des sites pornographiques. Une avancée semble se faire depuis 2024. Pour l'ARCOM : la loi traîne, il faut arguer de sanctions financières. Le contrôle effectif de l'âge a été obtenu, mais aucun site n'est en conformité, d'où la nécessité de bloquer et de prononcer le défèrement des sites assortis d'une sanction à l'issue d'un délai de trois mois. Le Royaume-Uni veut également avancer sur ce point.

Elle rappelle que la France défend depuis 2016 une position abolitionniste de la prostitution et la pénalisation d'actes sexuels du client de la prostitution.

Elle insiste sur le continuum existant entre expériences sexuelles, prostitution et pornographie dans le recrutement de femmes précaires et fragiles, d'où le besoin d'une mobilisation internationale pour sanctionner les plateformes et renforcer la coopération entre les Etats.

Christine Desjardins, députée britannique et membre de la commission femmes du Parti Démocrate

De nos jours, le fléau de la violence est souvent le produit de l'industrie pornographique. Les progrès réalisés ces dernières années concernant l'égalité des droits sont mis en cause de ce fait.

Les pratiques d'étranglement, même non-mortelles, que nous considérons comme un délit doivent être traitées comme les violences physiques et émotionnelles. Même les plateformes ont du mal à suivre et à contrôler. De même, l'abus d'images intimes non consentuelles doit constituer un délit.

Concernant la sécurité en ligne, elle observe que, dès qu'une loi est adoptée, elle est dépassée. Il est donc insuffisant de faire intervenir les réglementations.

Elle a attiré l'attention sur le fait que le système pénal ne reconnaît pas les victimes en tant que telles.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

A.N. République Populaire de Corée

Elle insiste sur les dégradations et les cas de Revenge porn ou deepfake facilités par l'intelligence artificielle et en particulier sur les sites pornographiques qui sont à l'origine d'une grande détérioration de l'image psychologique et sociale des victimes.

Linda, Espagne

Elle précise qu'en 2017 a été actualisée une liste des cyberviolences considérées au même titre que les violences économiques et celles contre les enfants et les adolescents. Elle remarque que la pornographie marque la plupart du temps le passage vers la violence et l'exploitation sexuelle.

La représentante du Danemark

La bataille doit être menée en lien avec les autres pays. Elle souligne le débat important sur le consentement qui change, selon elle, la mentalité des garçons et des hommes. Elle est également d'accord avec la responsabilité des géants de la technologie sur laquelle il faut légiférer.

Une autre intervenante (je n'ai pas bien entendu le pays)

Elle reprend l'idée du lien à faire entre prostitution, proxénétisme et pornographie et la nécessité de trouver rapidement des règles pour toucher cette industrie. Au début, le rapport du Sénat faisait sourire cette « noble assemblée », ce qui n'est plus le cas maintenant, leur point de vue a changé lorsqu'ils ont compris que leurs petits-enfants pouvaient également l'utiliser.

Mouvement du Nid, Stéphanie Caradec

Elle informe l'assistance qu'un rassemblement des « travailleurs du sexe » se passait en même temps que la réunion devant l'immeuble dans la rue.

Delphine O, ambassadrice française

Elle souligne le rôle pionnier de la France dans la mise en cause du règlement européen DSA2. Deux ans ont été nécessaires pour réguler les sites de cyberviolences. La loi qui impose de supprimer les big fakes va plus loin que le texte européen.

Elle cite les mouvements masculinistes qui ne sont pas étrangers aux cyberviolences.

Les Etats-Unis se sont retirés de l'initiative de coopération bilatérale.

Elle évoque sans les développer des expériences intéressantes de regroupements multi-acteurs et d'incubateurs de projets portés par les ONG actrices de terrain qui développent des campagnes de sensibilisation sur les cyberviolences. Celles-ci permettent de relever les bonnes pratiques.

Elle insiste pour développer des coopérations bilatérales entre états, comme le font les ONG.

Elle a observé que les femmes victimes de deep-fakes pornographiques les ressentent comme des agressions sexuelles et plus encore comme une violation de leur intimité.

Si la France est un acteur majeur dans la lutte contre les cyberviolences, une nouvelle stratégie internationale à mettre en œuvre doit être une priorité.

- ***Mercredi 12 mars 2025 de 14h30 à 16h parallèle vent : Women in power, Getting 50/50 at the table ». Conseil National Des Femmes Françaises***

Ce parallèle événement a repris une grande partie des idées développées dans les précédents ateliers sur la parité ainsi que la proposition de Nicole Ameline de RG 40.

- **Mercredi 12 mars 2025 de 10h30 à 12h parallèle événement : « Un crime contre l'humanité : l'apartheid fondé sur le sexe ». Animatrice : Michèle Vianès. Lieu 777 UN Plaza 11th floor.**

Michèle Vianès a introduit cet événement. Devant le scandale que constituent les violences de toute nature et les privations de droits s'appliquant aux femmes en Afghanistan et en Iran, du fait même de la législation de leur état, les associations Regards de Femmes et la Ligue du Droit International des Femmes considèrent que ces violences constituent un crime contre l'humanité. C'est cette qualification juridique que la LDIF a osé affirmer depuis 1972 que les intervenant-es de cette table ronde vont développer.

Annie Sugier, Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) France

« *Apartheid sexuel* » ou « *Apartheid de sexe* » : il aura fallu attendre la situation de violation des droits des femmes en Iran avec le mouvement « Femmes, Vie et Liberté » pour qu'on s'empare de ce concept. Elle a donné des détails sur les différentes étapes du travail de cette association ainsi que ses actions dans ce domaine depuis plusieurs années.

Shirin Ebadi, prix Nobel de la Paix est intervenue en visio en anglais

Elle a fait mention des différents textes qui légifèrent la vie des femmes en Iran qui en font des mineures à vie, par exemple devant les tribunaux où le témoignage de deux femmes équivaut à celui d'un homme ; dans l'héritage, la femme hérite de la moitié de celle du mari ; elle doit avoir l'autorisation du mari pour travailler ; elle doit être accompagnée d'un homme pour voyager etc ... Alors que 60% des étudiants à l'université sont des femmes, elles se retrouvent exclues de nombreux postes.

Pour « tromper le monde » Shirin Ebadi a été nommée ambassadrice à deux reprises.

La privation de leurs droits a amené les femmes à être contre leur gouvernement. Elles s'opposent aux lois d'infériorisation qui les touchent, alors qu'elles ont eu le droit de vote en 1919.

Karima Bennoune, juriste, chercheuse et autrice algérienne

Elle commence par dénoncer la situation politique provoquée par l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, accentuant les reculs dans le monde.

Elle fait rapidement l'histoire du concept de « Gender apartheid » qu'elle a créé en considérant qu'il renforce le droit international en y apportant une valeur ajoutée. Elle est l'autrice de plusieurs livres à ce sujet. Dans un article sur la situation en Afghanistan, dès décembre 2022, elle qualifie d'apartheid la situation faite aux femmes. Concernant les droits internationaux, elle dénonce la position des Talibans qui repose sur la négation systématique des droits humains des femmes, considérant celles-ci comme des êtres inférieurs aux hommes. Pour eux, la politique de discrimination systématique envers les femmes est devenue leur système de gouvernance. Cela les conduit à commettre des actes inhumains dans un régime institutionnalisé visant à maintenir définitivement l'infériorisation des femmes.

Depuis les travaux de la plateforme d'action de Pékin de l'ONU en 1995, des réactions d'ONG féministes se sont fait entendre sans pouvoir néanmoins juguler les projets des groupes fondamentalistes

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

et extrémistes religieux à l'encontre des femmes. Les femmes iraniennes ont néanmoins rencontré un soutien important de femmes dans le monde, dans les universités américaines et françaises durant l'époque qui suivit la prise de pouvoir par l'Ayatollah Khomeiny.

Elle a expliqué le processus amenant le Pr Hundred à ajouter le sexe à la définition internationale d'apartheid qui a pris son essor depuis le retour des Talibans et représente une véritable valeur ajoutée et un puissant outil de mobilisation. Que faire de plus ? Utiliser la Convention de 1973 dont l'esprit devrait déjà s'appliquer à l'interdiction de la présence des femmes dans le sport. Devrons-nous attendre 2029 pour avoir un texte sur les crimes contre l'humanité ?

Elle a terminé son intervention en exhortant l'assistance : de quel droit devrions-nous abandonner la lutte et notre solidarité envers des femmes afghanes quand celles-ci continuent de lutter pour leurs droits en disant que « *l'optimisme est la clé de la survie* ».

Deghani_Azar, avocat Hirbood

En Iran, une femme est égale à une moitié d'homme. Le régime développe l'infériorisation systémique faite aux femmes, alors que la Constitution iranienne contient un chapitre sur l'égalité de tous devant la loi. Cependant, l'article 4 souligne le précepte islamique par rapport aux lois et règlements. Sa légitimité même repose sur la soumission.

Cette législation contrôle le corps des femmes, elle est liée à l'absence d'une conception de laïcité. Le voile est un symbole de tyrannie et le système d'apartheid et d'inégalité fait aux femmes se poursuit après la mort. La loi le dit : lorsqu'on discrimine un groupe, c'est de l'apartheid. Ce n'est donc pas un combat qui intéresse seulement les femmes en Iran.

Fribe Rezayee, Afghane

Elle a été une des premières femmes afghanes à participer comme athlète aux Jeux Olympiques en 2004. Ce fut une révolution pour les femmes et les filles. Depuis cette date, de nombreuses filles s'étaient inscrites dans des pratiques sportives. 28 bourses d'études complètes pour les femmes athlètes leur ont permis d'accéder à la pratique sportive de haut niveau.

En 2020, les Talibans avait fait la promesse de respecter les droits des femmes et des filles. Mais pour nous, il était évident qu'ils ne respecteraient pas leur déclaration car ils voulaient donner l'image de « nouveaux talibans ». La réalité a été très différente plusieurs mois après la prise de Kaboul où ils sont revenus sur toutes leurs promesses. Ils ont interdit l'école aux femmes, l'université, le travail dans les entreprises et les organisations internationales et ont fermé tous les centres de sport.

Depuis 2021, les Talibans ont imposé un véritable apartheid entre les sexes. Sans eux, les femmes afghanes connaîtraient les mêmes problèmes que les autres femmes dans le monde.

Concernant cette situation, il conviendrait de se reporter à la définition du « fascisme » et à celle de la « dictature » qui exercent une autorité et un contrôle très sévères. Pour elle, les Talibans répondent à ces critères.

L'idéologie des Talibans n'est pas l'Islam, ils le déforment. Il ne faudrait pas qu'ils soient autorisés à envoyer un ambassadeur dans les capitales démocratiques mondiales.

Elle conclut en précisant que la préparation des femmes leaders de demain se fera par le développement de leur autonomie en s'appuyant sur l'éducation et le sport.

Isabelle Rome, ambassadrice française pour les droits humains

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Que peut faire la France dans une telle situation ?

S'appuyer sur une approche par le droit et dénoncer la disparition des femmes de l'espace public et de leurs droits élémentaires. La loi récente interdisant aux femmes de se trouver dans des pièces donnant sur l'extérieur est d'une grande violence ; un pas de plus est franchi vers l'inhumanité. S'appuyer sur l'enquête de la Cour Pénale Internationale dont une partie de ses conclusions renvoie à la détérioration grave de la situation des femmes. Le procureur de la CPI s'est prononcé pour qualifier ces persécutions comme étant liées au genre.

Ces persécutions fondées sur le genre atteignent les femmes et les violent dans leurs droits humains fondamentaux : c'est un élément sous-jacent du crime contre l'humanité.

Elle rappelle l'adoption par l'Assemblée nationale le 29 janvier 2025 d'une résolution dénonçant la terreur imposée aux femmes iraniennes. De la même manière, il faudrait proposer de déposer une résolution sur l'apartheid de genre.

La situation est inédite, il s'agit de nommer un crime qui n'a pas de nom officiel.

Isabelle Rome ne pense pas qu'il faille partir de la Convention CEDAW pour laquelle il n'est pas possible de proposer un amendement. Dans ce cas de figure, il n'existe pas de traité international correspondant. Il lui semble envisageable que l'AG des Nations Unies inscrive un projet de convention concernant les crimes contre l'humanité qui ouvrirait la voie à un instrument juridiquement contraignant. La France pourrait la porter à la Cour internationale des crimes contre l'humanité qui définit le périmètre du crime d'apartheid fondé sur le sexe. Mais la question demeure concernant la différence entre apartheid et crime.

Nicole Ameline, experte CEDAW, instigatrice de la RG 40 présentée à l'ONU : remarques conclusives

Dans ses travaux d'approches, elle est partie du constat du déni fondamental des droits des femmes. Ce sujet s'est précisé au cours des CSW. Dans le monde, le déni des droits des femmes n'est jamais linéaire, la répression s'exerce à l'occasion d'une crise.

Il faut prendre en compte que l'Iran ne fait pas partie de la Convention CEDAW. Mais il y a trois réponses possibles. C'est une tragédie humaine inimaginable. Des secours d'urgence ont été décidés par la mission de l'ONU, la MANUA. Le système est catastrophique, l'Afghanistan est vulnérable, mais les femmes afghanes sont les premières en danger.

47 états font parties de la CSW. A l'avenir, il faudrait réfléchir à un enjeu stratégique qui empêcherait la normalisation des Talibans. Or, à Doha, les femmes sont exclues des pourparlers de paix de la CPI.

Le terme de crime de persécution doit être utilisé. Il faut aussi soutenir la Convention des crimes contre l'humanité car tout est réuni pour faire reconnaître l'impunité qui en est un enjeu majeur.

Elle développe la proposition qu'elle a présentée à l'ONU : la RG 40. Elle y dénonce l'exacerbation du patriarcat et son continuum de systématisation de la ségrégation. La première réaction des Etats doit être de dire « *nous faisons de la parité à l'opposé de l'exclusion* » qui peut être une stratégie, en affirmant et en rappelant, là où nous sommes, que les droits fondamentaux universels sont non-négociables.

La paix et le développement durable doivent être basés sur la parité. Dans le monde actuel, le fait d'être une femme ne saurait constituer un crime. Les droits sont indivisibles, inaltérables et universels.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

➤ ***Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h parallèle event : "Women in power, Getting 50/50 at the table" Conseil National des Femmes Françaises***

Ce parallèle event entièrement en anglais a repris une grande partie des idées développées dans les précédents ateliers sur la parité ainsi que la proposition de Nicole Ameline de RG 40.

➤ ***Mercredi 12 mars 2025 de 16h30 à 18h : « Recul des droits des Femmes du Maghreb. La parité en Tunisie » parallèle event organisé par la francophonie »
Lieu : The Westin grand central Hotel***

C'est le seul atelier qui s'est tenu entièrement en français avec une traduction en arabe (par petits groupes).

Hafida, association de femmes algériennes en Algérie

Féministe historique algérienne que j'ai connue à la conférence de Pékin en 1995 et avec laquelle j'avais gardé des contacts depuis. Très respectée par les autres féministes des trois pays du Maghreb participantes de la table-ronde, elle a dénoncé les particularismes culturels religieux qui sévissent en Algérie, au Maroc et en Tunisie, les conflits armés et les populismes dont ces pays ne sont pas épargnés.

Les résurgences culturelles à connotation religieuse provoquent des retombées importantes sur les droits des femmes. Les états du Maghreb ont en commun de se baser sur les particularismes culturels pour les rejeter. Le droit de la famille est là pour sacraliser les discriminations à leur encontre.

Elle cite les avancées des conférences du Caire, en 1994, sur la Population et celle de Pékin, en 1995 sur les droits sexuels et reproductifs notamment. Cependant, aujourd'hui, des restrictions sont à l'œuvre, notamment sur les droits sexuels et reproductifs. Les trois états du Maghreb formulent « des réserves » aux déclarations et programmes approuvés par consensus. Elle propose de les analyser notamment à propos de l'IVG.

Elle propose de créer des réseaux d'égalité entre les associations de femmes avec comme objectif de faire lever les réserves des textes internationaux. Les droits des femmes reconnus comme droits humains depuis Pékin doivent être inaliénables, indissociables et universels, alors que les particularismes culturels s'opposent à la promotion des droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Dans les forces actuelles, elle ne voit pas de réelle volonté d'y parvenir.

Raja Dahmani, présidente de l'ATFD (Association Tunisienne des Femmes Démocrates)

Elle fait, elle aussi, le constat du recul des droits des femmes et des droits humains en Tunisie. Elle reprend l'historique de l'expérience du féminisme en Tunisie depuis 1920 et celle de l'ATFD par la suite. Elle souligne que l'adoption de réformes favorables aux femmes en Tunisie ont été le résultat de luttes de la société tunisienne et pas seulement du président Bourguiba.

Elle présente les trois courants propres à l'histoire de la Tunisie : traditionnel, religieux, moderniste. Elle insiste sur le recul actuel des droits des femmes dans la famille. Jusqu'en 2025, les défis politiques et sociaux et les luttes pour la conquête des droits des femmes se sont affrontés à des phénomènes de violence très préoccupants.

De plus, l'abandon de la parité et du mode de scrutin à la proportionnelle sont à prendre en considération dans le développement des féminicides.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Amel, responsable d'un journal féministe algérien depuis 2004

Elle fait un bref historique de la création du journal, son développement et les reculs qu'il a connus depuis. Sa création a fait suite au terrorisme islamiste en 1990 où beaucoup de jeunes femmes ont été assassinées ou ont perdu leur santé mentale.

Le problème de la relève s'est posé ensuite. Les questions touchant au harcèlement public, au harcèlement sexuel, aux violences de femmes immolées vives ont fait l'objet de mobilisations de féministes et de femmes en Algérie. Le rôle de la presse qui a abordé ces situations en les dénaturant nous a disqualifiées auprès de la population, facebook y a contribué également.

Depuis 2019, une nouvelle génération de femmes féministes a tiré des leçons de ce passé. Puis est arrivé le mouvement du Hirak qui s'est déployé partout dans le pays. L'apparition du COVID a joué un rôle important dans le recul des mobilisations, voire leur arrêt. Le monde l'a payé très cher car il a été une occasion pour les états réactionnaires de reprendre la situation en main.

Aujourd'hui s'affirme chez les jeunes féministes algériennes un féminisme générationnel, inclusif et intersectionnel. Même s'il semble que les priorités sont différentes par rapport à une autre génération de féministes, toutes doivent répondre aux mêmes besoins, ce qui nécessite peut-être une restructuration pour obtenir de nouveaux acquis tout en étant à l'écoute des femmes du monde.

Elle a terminé en évoquant la situation des femmes palestiniennes et celle de Gaza.

Kadhija, Maroc

Elle a repris également un bref historique des faits marquants pour les droits des femmes au Maroc en référence à la Modawana marocaine. Elle a interrogé l'impact des réformes au Maroc : sont-elles simplement cosmétiques ?

Elle a posé des questions se rapportant aux notions d'universel et du spécifique au sujet desquelles le mouvement étudiant a eu une position charnière. Sceptique quant aux bienfaits de la conférence mondiale de Pékin en 1995, dans les années qui suivirent, elle en a été convaincue. Aujourd'hui, à New York, elle constate que les gouvernements se congratulent, alors que la situation des femmes n'a pas véritablement progressé. Ils répètent un discours déjà entendu en 1985 et 1995.

Elle constate l'absence de mise en œuvre effective des lois. Quel est leur impact sur la vie réelle ?

Les stratégies : comment s'adapter au contexte ? Ne pas trahir ou se soumettre ? Ou résister dans la continuité sans céder sur nos valeurs ? Nous n'avons pas peur.

Elle relève un autre problème, celui de l'espace médiatique et des nouvelles technologies de reproduction.

Elle est favorable à développer une stratégie de réseautage, s'appuyant sur les mémoires et les transmissions générationnelles pour combattre le patriarcat et la lutte contre le populisme. Pour cela, il est nécessaire, selon elle, de renforcer les liens communs et de les ouvrir au-delà des trois pays, de diffuser la culture de l'égalité et de la citoyenneté, de conquérir de nouveaux espaces de liberté pour combattre le patriarcat et le libéralisme sauvage, en étant attentives à l'instrumentalisation de catégories, l'universel étant le plus important.

Le débat avec la salle

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Une personne a abordé la question de l'IVG, précisant que dans ce domaine, les plus vulnérables sont toujours les femmes, premières victimes. Elle a également demandé : « *Quel serait le passage obligé pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes ?* ».

L'APAC, association francophone : au-delà du protocole de Makoutou, la mémoire des luttes et la documentation sont importantes pour continuer à construire des ponts. Comment les bâtir dans une période de crise comme celle que nous vivons ? Quelles seraient les routes les plus fiables et les plus accessibles ? Comment arriver à penser en temps de crise ? C'est un problème que nous devons résoudre.

Une autre personne a contesté l'existence des conférences annuelles de la CSW de l'ONU auxquelles participent les ONG au cours desquelles la société civile doit payer l'organisation de ses ateliers. Si les acteurs gouvernementaux et les sociétés civiles sont différents, quel est l'intérêt de se rencontrer ici à New York ?

Monique Dental : J'ai rappelé les luttes de solidarité menées en France par les associations du mouvement féministe concernant les luttes du code de la famille, les solidarités pendant la 4^{ème} conférence mondiale de Pékin et l'organisation d'un réseau de luttes féministes contre les intégrismes et pouvoirs religieux ainsi que notre volonté de construire des ponts et d'organiser des réseaux pour agir en commun et s'enrichir mutuellement de nos actions respectives. J'ai présenté les activités de la CLEF et me suis engagée à donner des contacts pour développer de nouveaux liens.

Najid, marocain, a fait état de son travail sur les masculinités, la place des LGBT et des hommes dans les mouvements sociaux qui semblent entrés depuis deux ans dans des pratiques et actions concurrentielles. Il pense que c'est à nous de revoir les perspectives de luttes avec les jeunes générations.

Une intervenante tunisienne a fait remarquer que le contexte mondial n'épargne pas les trois pays du Maghreb.

Une autre personne, avocate, a insisté sur le fait qu'en 1995 les mêmes difficultés et les mêmes défis avaient été relevés. Elle considère le droit comme un facteur acteur de changement face aux stéréotypes et aux normes. Elle suggère de se joindre au Forum Maghrébin pour partager leurs expériences. Dans un contexte international aussi délicat, la solidarité maghrébine et internationale lui semble très importante.

Une intervenante de la Côte d'Ivoire aborde la question du relativisme culturel (elle a été la seule personne) qu'elle préfère nommer tradition pour trouver des réponses au patriarcat.

En conclusion de l'atelier, les trois intervenantes à la tribune ont repris la parole.

Hamida du Maroc : pour elle, le bilan et une vision du futur pour les femmes maghrébines relèvent davantage aujourd'hui du « cosmétique ». Les réponses superficielles données par les institutionnels sont une sorte de résistance aux demandes des ONG. « *Mais nous, nous connaissons nos situations, nos problèmes. Mais quel est l'impact pour la suite ?* » Elle exprime sa frustration par rapport à ses attentes : « *En sortant d'ici, dit-elle, quelle sera mon influence pour donner des perspectives aux jeunes, pour tracer des pistes de décision en incluant des hommes à nos luttes féministes également* ».

Yasmine de l'ADFM (Maroc) rappelle que les féministes qui les ont précédés étaient très politiques. Elle observe un décalage avec les jeunes générations. Comment faire un réseautage qui renforce et inclut, comment faire face à ces difficultés ? Nous devons agir pour trouver des réponses.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Hafida, féministe algérienne historique, insiste sur le fait qu'à la conférence de Pékin, des états et des ONG ont mené la lutte face aux intégristes, alors que ceux-ci, une fois la conférence terminée, n'ont pas appliqué la plateforme d'action. Elle constate que les ONG des pays du Nord ont davantage de facilité pour se faire reconnaître des délégations officielles. Il est donc nécessaire de se lier davantage aux ONG féministes pour comprendre la différence de ces situations et comment elles agissent.

Ne pas oublier d'associer à nos travaux les femmes de l'eau qui souhaitent être présentes à la CSW. Il faudra s'organiser à l'avenir pour qu'elles y participent.

Il faudra également réfléchir à la réactivation de réseaux de solidarité maghrébins.

Monique Dental, commentaire pour la CLEF : J'étais la seule française présente dans cet atelier.

➤ ***Mercredi 12 mars 2025 de 19h30 à 21h : « Lancement de l'alliance féministe francophone » Lieu : The Westin grand central Hotel***

Des discours d'officiels de la francophonie se sont succédés ainsi que Delphine O, ambassadrice, qui a développé un plaidoyer collectif en faveur de l'égalité de genre, pérennisant la solidarité et l'alliance de toutes les femmes.

Ils ont informé de la création en 2023 du Centre pour l'Egalité des Droits des Femmes en Tunisie avec le soutien du Fonds de la Méditerranée. Son objet : l'autonomisation économique des femmes et la lutte contre toutes les discriminations fondées sur le genre.

Les conditions faites aux femmes au Maghreb ont été dénoncées. Traquées, emprisonnées, elles restent indomptables, insoumises et solidaires. Elles doivent écrire l'histoire de leurs luttes et de leur insoumission pour arracher leurs droits.

A remarquer que les femmes des trois pays du Maghreb qui ont organisé l'atelier précédent sont intégrées à cette Alliance féministe francophone financée par l'AFD (l'Agence Française du Développement).

L'AFD est une banque de développement des femmes en faveur de l'égalité de genre. Elle met en œuvre la stratégie de diplomatie féministe de la France. Elle a présenté sa feuille de route pour 2030 et a mis en place un fonds de soutien pour structurer un écosystème francophone qui porte sa voix à la CSW.

Les deux autres partenaires sont : Equipop et le Fonds des Femmes pour la Méditerranée qui sont chargés d'assurer la coordination et la mise en réseau pour faire travailler ensemble le ministère, la société civile, la fondation, les banques.

Monique Dental, commentaire : j'ai mis au courant les femmes maghrébines de l'attitude d'Equipop qui a pris la place d'associations féministes pour organiser le Forum GED (Génération Egalité) prévu en 2020 et reporté en 2021 pour cause de Covid. Voir les textes d'analyses de Monique Dental publiés sur le site de la CLEF et dans les journaux 50/50 et Femmes d'Ici et d'Ailleurs et celui de Michèle Baron Bradschaw.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

➤ **Jeudi 13 mars 2025 de 10h à 11h15 : parallel event organisé par la Mission Afghane au siège de l'ONU salle des conférences 2 (CR2)**

Cette mission ne doit pas être confondue avec les Talibans. Il a été organisé par FARAGEER co-parrainé par la France et l'Afghanistan.

De l'Afghanistan à New York, les femmes appellent à l'action pour faire exister un dialogue interactif avec des femmes afghanes en exil ou en Afghanistan.

Monique Dental, remarque personnelle : Isabelle Rome qui figurait parmi les intervenants s'est contentée d'incantation alors qu'elle aurait pu évoquer, même sans le soutenir, le concept d'apartheid sexuel.

Ce parallel event était décevant. Les interventions se sont succédées en anglais. Elles ont porté sur la description des situations des femmes afghanes en Afghanistan que nous connaissons bien en France, rien de bien nouveau à apprendre.

➤ **Jeudi 13 mars 2025 de 14h30 à 17h : Evènement de la CLEF : Femmes et féministes dans les sphères de décision : entre égalité arithmétique et égalité réelle. Animation : Michèle Vitrac-Pouzoulet. Lieu : 801 -2nd Avenue**

Cet atelier a regroupé 17 personnes seulement dont six personnes de la CLEF, quatre intervenantes, deux personnes en zoom et cinq personnes extérieures. Cela s'explique probablement par le fait que deux ateliers se sont tenus précédemment sur le même sujet de la parité.

Je ne développe pas les interventions dont le compte-rendu détaillé devait être fait par Michèle.

Je signale que Bernard Bosc, membre du Réseau Féministe « Ruptures » a suivi la réunion en zoom et a envoyé par la suite son bilan.

En introduction, Michèle Vitrac a rappelé le rôle de la CLEF à la conférence de Pékin en 1995 au cours de laquelle Monique Dental avait organisé le premier atelier sur la parité en politique.

Najat Vallaud Belkacem, ancienne ministre des Droits des Femmes, puis ministre de l'Education, a présenté les grandes lignes de ses expériences aux ministères dont elle a eu la charge en France.

Elle a insisté sur des sujets qui lui tiennent à cœur : comment arrive-t-on à convaincre et à mobiliser les hommes par la force de nos convictions ? Elle a cité le cas des élus de l'Assemblée nationale et du Sénat qui ont été interpellés par leurs épouses, filles et petites-filles à l'occasion du débat sur l'introduction de l'IVG dans la Constitution française.

Elle a rappelé la loi d'égalité de 2014 qu'elle avait fait promulguer et qui complétait les lois existantes en se basant sur l'apport théorique du féminisme en affirmant « *le privé est politique* ». Mais elle a perçu à quel point cela est ressenti comme une ingérence dans la vie privée des individu-es qui nécessite un énorme travail culturel. D'où sa proposition d'établir des relations de travail avec le monde de la culture pour produire les récits qui nous manquent actuellement.

Céline Thiébault-Martinez, députée du Parti Socialiste à l'Assemblée nationale est intervenue en visioconférence

Quelle est la situation concernant la parité à l'Assemblée nationale en France ?

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Les femmes élu-es représentent 40%. Elle a souligné combien ses collègues femmes et hommes n'ont pas conscience de ces enjeux d'égalité des sexes, le cercle des élu-es à l'Assemblée étant très fermé.

Concernant la loi de 2016 de pénalisation du client de la prostitution, elle suggère que nous demandions à Aurore Bergé, en tant que ministre des Droits des femmes, de contacter le ministre de l'Intérieur pour qu'il intervienne auprès des préfets afin de toucher les acteurs et associations présents sur leur territoire pour faire respecter la loi. Elle considère également que des mesures favorables aux formations devraient être prises et généralisées. Elle cite les programmes à l'égalité femmes-hommes mis en place dans les différentes écoles de Sciences Politiques en France. Elle insiste sur la construction d'un récit commun afin que chaque femme en responsabilité se sente investie et soutienne ces projets de formation.

Monique Dental commentaires : Les propositions de Najat Vallaud Belkacem et de Céline Thibault Martinez doivent être prises en compte par la CLEF et mises en œuvre très rapidement.

En outre, je suis intervenue dans le débat pour préciser que, contrairement aux propos de Céline Thiébault Martinez, 40% de femmes élues à l'Assemblée nationale n'est pas la parité, mais un quota. En effet, le contenu donné dans les luttes féministes à la revendication de parité politique « c'est 50/50, deux moitiés égales l'une à l'autre, dans un équilibre parfait. ». C'est sa dimension qualitative (et non quantitative seulement). Elle a permis de poser la question du pouvoir en politique et des mesures d'accompagnement de la parité, comme le statut de l'élu-e, le non-cumul des mandats, l'exercice des mandats dans le temps et l'élection à la proportionnelle. De plus, était également préconisé la proposition de conditionner les financements octroyés par l'Etat à la présence d'au moins 30% de femmes dans les conseils d'administration en général (quota dans une planification de la parité).

Christine Longhi, Label Egalité Femmes-Hommes en 2010 et la mesure RG 40 »

Elle a rappelé comment elle a dû « guerroyer » pendant les années de luttes féministes paritaristes pour obtenir la loi dite de parité. Collaboratrice de Nicole Ameline, experte de la France au Comité CEDAW, elles ont travaillé dans le même esprit.

La recommandation RG 40 reprend la notion de parité assortie à la vie personnelle et professionnelle en posant la question : comment arriver à la prise de décision à égalité avec les hommes dans notre société ? Elle est partie d'un état des lieux de la société française pour trouver des solutions à partir de la notion d'universalité des droits qui suppose de prendre en compte toutes les femmes dans leur diversité, sans les opposer au principe d'universalité des droits.

L'approche de la question des transformations doit être appréhendée, selon elle, en lien avec le développement durable. Concernant les ODD à l'horizon 2030, l'objectif 5 qui est celui de l'égalité femmes-hommes doit graviter autour des autres objectifs si nous voulons transformer véritablement les situations auxquelles la société est confrontée.

Dans le changement climatique, ce sont les femmes qui sont les premières concernées, parce que les premières victimes.

Le premier point doit être la paix et la représentation politique paritaire. Durant les années 1992 à 1999 : 6% de femmes étaient présentes dans les organismes concernant les processus de paix.

L'économie durable doit être inclusive et fondée sur les droits humains fondamentaux.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

L'autonomisation des femmes est encore de l'ordre d'une vision politique « hors sol » alors que la réalité est toute autre.

La charte signée à l'occasion du Sommet sur l'Intelligence Artificielle qui s'est tenu en février dernier doit être prise au sérieux et faire l'objet de résolutions à mettre en œuvre auxquelles nous devons nous intéresser.

Depuis le COVID, nous vivons une sorte de révolution en accéléré. Les problèmes de recrutement en Europe sont cruciaux, surtout lorsqu'on constate que seulement 20% de femmes sont concernées par le secteur des nouvelles technologies. La solution pour remédier à ces carences est dans l'éducation qui est le pivot pour le changement.

La Convention CEDAW s'appuie sur quatre piliers : la parité 50/50 et le leadership des femmes ; les situations des jeunes (conditionnés eux aussi à la parité f-h) ; l'approche globale couvrant tous les domaines de la prise de décision ; la création d'une culture de l'égalité et de la parité.

Pour évaluer la Convention CEDAW, les états membres se sont dotés d'outils synthétiques permettant de répondre aux revendications concrètes. Elle concerne également d'autres volets comme : la suppression des stéréotypes, la parité politique et publique, les représentations au sein des parlements et des gouvernements, le secteur judiciaire et la fonction publique qui doivent parvenir à la parité en planifiant des processus sur le long terme si nécessaire.

« C'est l'esprit du Comité CEDAW ! Insuffler cet état d'esprit à toute la société ; nous en faisons le pari, mais il faut que les femmes (et les hommes bien sûr) jouent le jeu et ne tirent pas par le bas. ... ». D'où des discussions nécessaires sur ce processus d'exemplarité qui croise la loi et la volonté de chacune et de chacun pour construire une culture commune de l'égalité femmes-hommes, avec les hommes, sur tous les sujets, dans le monde économique, social et politique.

Intervenante africaine, avocate, membre du Réseau 2015 pour l'égalité femmes-hommes OIF Dakar

Elle a insisté sur le glissement sémantique entre OMD (Objectifs Mondial du Développement) et ODD (Objectifs du Développement Durables).

Dans ce domaine, la responsabilité des états doit être suivie d'obligations, ce qui réactive le mécanisme de mise en œuvre de la parité et pose la question de la place des femmes dans l'espace francophone. Remarquons que les programmes de la francophonie ont intégré depuis longtemps la notion d'égalité et de parité, mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous exigeons plus de bilan et de débat : la parité est plus qu'une option, elle doit être une norme universelle.

Cette approche doit gagner les présidents des commissions en touchant leur sensibilité d'êtres humains favorables à l'égalité femmes-hommes. Ne pas hésiter à rappeler que la francophonie a nommé, récemment pour la première fois, une femme secrétaire générale.

Parmi les 54 pays composant la francophonie, 10 femmes seulement occupent des postes de pouvoir. Si nous constatons une avancée, il y a encore un énorme travail à faire. Nous ne devons pas hésiter à poser la question et demander des comptes : *« Quelles sont les mesures prises par le président de l'OIF en matière d'éducation et de formation permettant de déboucher sur une réelle autonomisation des femmes et sur leur place dans les prises de décision ? ».*

Elle aborde ensuite la situation dans l'Union africaine qui semble s'appuyer sur le concept de « masculinité positive ». Cependant, ne nous leurrions pas, « *en politique, il n'y a pas d'ami-es, ni d'éternel ennemi-es* ».

La société jusqu'à nos jours est androcentrée ; elle peine à reconnaître le rôle majeur des *femmes comme agents de paix*.

Pour changer cette situation, les femmes doivent accéder aux responsabilités à l'égalité, ce qui suppose de prendre en compte leurs besoins de sécurité et de garanties politiques. A cette fin, il faut rédiger un texte règlementaire qui précise la norme de fonctionnement, les modalités de mise en œuvre de la loi et ses décrets d'application.

Dans cet esprit, la francophonie a mis en place un guide pour les femmes et les jeunes dont nous pouvons nous saisir. Le plaidoyer fonctionne bien avec le lobbying, à condition d'identifier les lieux de décisions.

Nous pouvons le faire, nous sommes en train de le faire, car « *nous avons notre cause chevillée au corps comme une passion contagieuse* ».

Monique Dental, remarque : cet atelier a été riche en apports des intervenantes et des propositions que la CLEF peut retenir dans son programme d'action.

- ***Vendredi 14 mars 2025 de 10h à 13h : « Séance sur le débat général (suite et fin) ». Lieu siège de l'ONU salle des conférences, CR4.***

La séance se déroulait en anglais sans traduction.

Michèle Vitrac-Pouzoulet et moi sommes restées trois-quarts d'heure seulement, les interventions n'apportant pas d'éléments nouveaux utiles pour nous.

- ***Vendredi 14 mars 2025 de 15h à 17h : Séance « Dialogue interactif de haut niveau. Dialogues avec les représentants de la jeunesse ». Lieu siège de l'ONU, salle des conférences, CR4.***

Séance en anglais essentiellement que j'ai quittée à 16h. Les interventions très écoutées par les délégations étatiques ont porté essentiellement sur les politiques d'éducation à l'égalité, le climat et les luttes contre toutes les discriminations.

- ***Vendredi 14 mars 2025 de 15h à 17h : « Empowering. Women for a sustainable blue future : gender, oceans and the Beijing Agenda + 2030" Lieu siège de l'ONU salle des conférences, CR4.***

Séance qui s'est déroulée en anglais a fait le lien avec le post ODD 2030 en insistant tout particulièrement sur l'ODD5 et celui sur le climat.

Monique DENTAL, Réseau Féministe « Ruptures » Délégation française des ONG de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des Femmes). Compte-rendu de la CSW69/ONU New York du 9 au 15 mars 2025. Evaluation de la plateforme finale d'action de Beijing 1995.

Monique Dental, commentaire : S'interroge sur le peu de mobilisation et de lien fait entre les conférences mondiales sur les femmes, celles sur le climat et le post ODD à l'horizon 2030.

Les recommandations ont mis l'accent sur la nécessité de faire de l'ODD n°5 (Egalité entre les femmes et les hommes) une approche transversale à tous les autres ODD. Je propose que la CLEF inscrive dans son programme de travail à la prochaine Assemblée générale la préparation de la conférence mondiale sur le post ODD qui doit se tenir en 2030.

Le Réseau Féministe « Ruptures » étant membre des ONG dans le groupe de préparation de cette conférence mondiale, nous pouvons exposer le travail déjà réalisé et les étapes en cours.

➤ *Vendredi 14 mars 2025 à 17h 30*

Monique Dental a été interviewée par Jocelyne Adriant Metboul (podcast Femmes Engagées) et Moïra Sauvage (article qui sera publié dans le magazine féministe 50/50).

➤ *Vendredi 14 mars 2025 de 19h à 20h*

Nous avons tenu une réunion de travail de bilan de la semaine à l'hôtel, le temps a été trop court pour permettre à toutes de s'exprimer.

Fait à Paris, le 10 avril 2025.

Monique Dental,
Réseau Féministe « Ruptures »
Contact : tél. : 06 73 44 78 65
Courriel : monique.ental@orange.fr